FEHAP
FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

CYCLE DE FORMATION 2015

CYCLE INFIRMIÈRES COORDINATRICES EN SSIAD ET EN EHPAD

Le rôle des infirmières coordinatrices est central dans l'accueil, l'évaluation et la construction d'un projet personnalisé de soins et d'accompagnement, à domicile ou en établissement.
Les nouvelles réglementations, l'évolution de la tarification, les droits des usagers, les plans de santé publique ou encore les recommandations de bonnes pratiques impactent profondément l'organisation et le fonctionnement des établissements et services.
Cette formation permettra d'actualiser les connaissances, d'accroître les compétences, de s'ajuster aux évolutions en prenant toute la mesure de la fonction de coordination, tant sur le plan institutionnel auprès des équipes qu'auprès des personnes accueillies et accompagnées.

Les infirmières coordinatrices pourront ainsi se situer face aux multiples enjeux de leur poste : management, tarification, réglementation, pratiques professionnelles, etc.

Ce cycle, d'une durée totale de 18 journées, comprend 9 modules de 2 jours consécutifs, à raison d'un module par mois. Le programme de formation est organisé en 4 grands thèmes correspondant aux principales missions de l'Infirmière coordinatrice. Accueillant conjointement des professionnel(le)s exerçant en SSIAD et en EHPAD, la formation permet d'entrecroiser les points de vue, tout en se référant à l'appartenance commune au secteur privé non lucratif.

FEHAP - 179 rue de Lourmel - 75015 PARIS
01 53 98 95 03
formation@fehap.fr

CYCLE INFIRMIÈRES COORDINATRICES EN SSIAD ET EN EHPAD

Le rôle des infirmières coordinatrices est central dans l'accueil, l'évaluation et la construction d'un projet personnalisé de soins et d'accompagnement, à domicile ou en établissement.
Les nouvelles réglementations, l'évolution de la tarification, les droits des usagers, les plans de santé publique ou encore les recommandations de bonnes pratiques impactent profondément l'organisation et le fonctionnement des établissements et services.

Cette formation permettra d'actualiser les connaissances, d'accroître les compétences, de s'ajuster aux évolutions en prenant toute la mesure de la fonction de coordination, tant sur le plan institutionnel auprès des équipes qu'auprès des personnes accueillies et accompagnées.
Les infirmières coordinatrices pourront ainsi se situer face aux multiples enjeux de leur poste : management, tarification, réglementation, pratiques professionnelles, etc.

Ce cycle, d'une durée totale de 18 journées, comprend 9 modules de 2 jours consécutifs, à raison d'un module par mois. Le programme de formation est organisé en 4 grands thèmes correspondant aux principales missions de l'Infirmière coordinatrice. Accueillant conjointement des professionnel(le)s exerçant en SSIAD et en EHPAD, la formation permet d'entrecroiser les points de vue, tout en se référant à l'appartenance commune au secteur privé non lucratif.

OBJECTIFS

- Clarifier le rôle et le positionnement des infirmières coordinatrices dans les organisations
- Connaître les réglementations afférentes au fonctionnement des SSIAD et des EHPAD et s'approprier les outils de la loi 2002-2
- S'approprier des outils d'organisation et de planification du travail ainsi que d'animation du travail d'équipe
- Identifier les démarches pour évaluer les situations et construire des projets personnalisés
- Connaître différentes dimensions de l'accompagnement des personnes (syndromes démentiels, éthique, fin de vie, etc.)
- Repérer des éléments-clefs pour intégrer une réflexion éthique dans les pratiques

ODPC habilité à dispenser des programmes de DPC

Module 1 : **26 & 27 mars 2015**
Module 2 : **16 & 17 avril 2015**
Module 3 : **21 & 22 mai 2015**
Module 4 : **11 & 12 juin 2015**
Module 5 : **2 & 3 juillet 2015**
Module 6 : **10 & 11 septembre 2015**
Module 7 : **8 & 9 octobre 2015**
Module 8 : **5 & 6 novembre 2015**
Module 9 : **10 & 11 décembre 2015**

Paris

4 536 € par personne

18 jours (9 modules de 2 jours)

01 53 98 95 03
formation@fehap.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :
- apports théoriques et méthodologiques
- études de situations
- analyse des pratiques
- ateliers en sous-groupes
- échanges et mutualisation

L'évaluation des acquis de la formation s'appuiera sur la rédaction d'une note de synthèse finale mettant en évidence les apports de la formation et les effets induits sur le terrain.
Une attestation qualitative de fin de formation sera délivrée.

SUITE

CYCLE INFIRMIÈRES COORDINATRICES EN SSIAD ET EN EHPAD

CONTENU

GESTION, ADMINISTRATION, ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Repérage du positionnement des infirmières coordinatrices dans les organisations SSIAD et EHPAD : un rôle pivot
Rôle et fonction de l'infirmière coordinatrice
Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

Tarification et indicateurs
La tarification des SSIAD et des EHPAD
GIR, GMP, PATHOS : des outils de connaissance

PARTICIPATION AU PROJET ASSOCIATIF

Le rôle-pivot de l'infirmière coordinatrice, entre projet associatif et soins aux personnes
Le contexte législatif pour les projets associatifs des SSIAD et des EHPAD (lois du 2 janvier, du 4 mars 2002 et de février 2005)
Les droits des usagers
Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles à l'évaluation

L'organisation de l'action sociale et médico-sociale : un cadre pour les SSIAD et les EHPAD
L'organisation de la santé, la loi HPST et son impact sur le secteur SMS
L'offre de services en directions des personnes âgées dépendantes

Les outils de la loi de rénovation sociale et médico-sociale : au service du projet associatif et du management
Le projet d'établissement ou de service au service du management
L'évaluation interne et externe

COORDINATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES SOINS DE LA PERSONNE

De l'évaluation des situations individuelles au projet personnalisé : la primauté du besoin des personnes
Les enjeux et le cadre de l'évaluation de la situation des personnes
Les liens avec le projet de vie et le projet personnalisé
L'évaluation multidimensionnelle et les outils

Le projet de soin et le dossier de soin : dans un contexte de droits des usagers
Les enjeux du projet de soin et du dossier de soin
Le dossier de soin au quotidien

La réflexion éthique
La dimension éthique à tous les niveaux de l'organisation : définitions et représentations
L'engagement, la responsabilité, la justice : trois principes éthiques

L'accompagnement des personnes présentant des syndromes démentiels : articuler les principes éthiques et les pratiques
Les syndromes démentiels
La question des conduites d'opposition et des refus de soins
Les différentes approches du soin et de la prévention
Le prendre soin relationnel

ANIMATION ET GESTION D'UNE EQUIPE

L'organisation du temps de travail et la planification : au service des personnes accompagnées
Contrats de travail ; période d'essai ; temps partiel ; travail de nuit ; limites à la durée de travail
Remplacement de salariés
Organisation du temps de travail ; heures supplémentaires ; cumul d'emplois ; astreintes

S'organiser, gérer et animer son équipe : affirmer sa légitimité
Les postulats de la communication et les postulats du management d'une équipe
Les différents profils de manager
L'organisation et l'animation d'une équipe ; ses règles de fonctionnement
La gestion des conflits

PUBLICS

- Infirmières coordinatrices en SSIAD et en EHPAD

INTERVENANTS

- Directeur d'établissement/de service
- Consultant en management et en RH
- Conseiller technique
- Conseiller en relations du travail
- Psychologue
- Philosophe

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à **formation@fehap.fr** ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

Intitulé du stage : CYCLE INFIRMIÈRES COORDINATRICES EN SSIAD ET EN EHPAD

Date(s) : 26 & 27 mars 2015, 16 & 17 avril 2015, 21 & 22 mai 2015, 11 & 12 juin 2015, 2 & 3 juillet 2015, 10 & 11 septembre 2015, 8 & 9 octobre 2015, 5 & 6 novembre 2015, 10 & 11 décembre 2015

Lieu : Paris Coût du stage : 4 536 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : ⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ *(1 lettre suivie de 5 chiffres)*

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail de l'établissement : .....

Nom du responsable formation : .....

Mail du responsable formation : .....

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

☐ Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

☐ Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962
CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ ***le n° d'adhérent*** → ***le nom du/des stagiaire(s)*** → ***l'intitulé de la formation*** → ***la date de la formation***

☐ Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination : .....

Adresse : ..... CP : .....

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le ..... Signature du Directeur et cachet de l'établissement

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1er juillet 2011

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.